

Pour reprendre un titre du Monde du 26 mai 2010, en Europe, « la rigueur ne fait sans doute que commencer ». Même si les prévisions tablent sur une croissance économique faible, tous les gouvernements européens sont sommés d'abandonner les mesures de relance et de tailler dans les dépenses publiques. Pourtant, l'effet de ces politiques sur la croissance économique ne fait pas de doute : baisse de la demande, donc récession, chômage et effondrement du pouvoir d'achat.

En Europe, on constate une multiplication des mobilisations : grève illimitée des enseignants en Roumanie à partir du 31 mai et appel à la grève générale début juin ; grève des fonctionnaires en Espagne le 2 juin, grève fin juin en Italie. Il faut promouvoir rapidement une journée d'action européenne.

Légitimée par une grande partie de la classe politique et des médias, le gel des dépenses publiques est paraît-il largement approuvé dans les sondages. Mais d'autres enquêtes précisent qu'une large majorité de Français est favorable, « s'il y avait des mesures fiscales à prendre », à une augmentation de « l'impôt sur les revenus pour les plus riches ». La marge de manœuvre d'un gouvernement qui a jusqu'à présent défendu becs et ongles sa politique fiscale favorable aux plus aisées est donc étroite.

Aussi entretient-il un certain flou sur les réformes à venir, tout en se saisissant de la crise pour aller plus loin dans sa remise en cause des services publics et de la protection sociale. Contrairement aux précédents engagements du Président de la République, c'est bien sur deux leviers (l'allongement de la durée de cotisation, report de l'âge légal) que le Gouvernement dit maintenant vouloir agir. Quant à ce qui concerne les Fonctionnaires, la seule perspective qui se dessine est l'alignement sur le régime général. La mesure la plus catastrophique serait évidemment la fin de la référence aux six derniers mois pour le calcul de la pension. Mais le Président est resté dans le vague le 2 mars 2010 : « la réforme vaudra pour tout le monde, les 22 millions de salariés du privé et les cinq millions de salariés du public. Est-ce à dire qu'il ne faut pas tenir compte de vos spécificités ? Certes non ». En mettant désormais l'accent sur ces symboles (l'âge légal à 60 ans, la référence aux six mois dans la FP), le pouvoir ne se donne-t-il pas la possibilité d'en rabattre ensuite à la marge ?

Luc CHATEL, ministre de l'Éducation Nationale et surtout porte-parole du pouvoir, en évoquant la « méthode du Gouvernement », pensait peut-être à sa rouerie. Mais il fanfaronne lorsqu'il affirme que la mobilisation du 27 mai était faible. Le cortège parisien de la FSU était au contraire très fourni. Cette journée d'action ne lève pourtant pas deux interrogations majeures et liées : pourquoi se mobiliser, et avec qui ? Pour convaincre les personnels de notre capacité d'action collective, il faut tout mettre sur la table, et sans abandonner l'interpro, être beaucoup plus explicite sur ce que les fonctionnaires ont à perdre.

Il ne suffit pas de faire l'unité sur les 60 ans. Il convient au contraire d'élaborer une plateforme intersyndicale dans le respect des mandats de la FSU (maintien du Code des Pensions, 37,5 annuités, 75%, référence aux six derniers mois) évoquant aussi le financement, les inégalités entre les sexes, la pénibilité des métiers et notamment des nôtres... Il s'agit de placer tout le monde devant ses responsabilités : nos partenaires syndicaux, mais aussi toutes les forces politiques de gauche. Pour le SNES Créteil, c'est le sens qu'il faut donner à la nouvelle journée d'action du 24 juin.

Après les élections régionales, l'école est devenue le terrain favori du Président de la République. Le 24 mars à l'Élysée, le 20 avril à Bobigny, le 5 mai à l'Élysée, le 25 mai à Beauvais, l'absentéisme et la violence ont été les prétextes à l'affirmation de la fermeté sarkozienne. Suspension des allocations familiales, nouveaux « établissements d'insertion scolaire », dispositifs dérogatoires à la pelle, « internats d'excellence »... autant de propositions qui ont un air de déjà vu, et n'ont guère de chance d'être efficaces. Les annonces de Chatel sur les rythmes scolaires semblent complètement elles aussi déconnectées du réel. Le Président de la République et les Ministres parlent-ils pour meubler ?

Lycée - La préparation de la rentrée pose divers problèmes dans le cadre des réformes cumulées du lycée et des EPLE : TRMD pas encore voté dans un certain nombre de cas ; réunion des conseils pédagogiques et participation des équipes à la gestion de la pénurie ; mise en place de nouveaux « enseignements d'exploration » qui demandent un travail interdisciplinaire sans les moyens nécessaires ; mise en œuvre de nouveaux programmes de 2nde dans plusieurs matières après une consultation bâclée ; perspective d'une

rentrée sans manuels scolaires et interrogation sur les quotas de photocopies qui seront disponibles.

Dans ce contexte, les enseignants des lycées sont sollicités de toute part en cette fin d'année traditionnellement déjà bien chargée : animations pédagogiques sur les nouveaux programmes organisées par les IPR, conseils d'enseignement pour demander des moyens horaires dans le cadre des 10,5h de dédoublement, réunions successives du conseil pédagogique ou de ce qui le remplace... Les tensions entre matières et avec les directions se multiplient et la mise en œuvre de la réforme entraîne la déréglementation la plus totale entre les établissements de l'académie.

Au fond de ce long tunnel, se profile la mise en place de la nouvelle Première et déjà nous sommes consultés sur les nouveaux programmes.

Des problèmes touchant l'organisation des examens s'ajoutent au tableau : examinateurs non convoqués pour les épreuves de STG, retards persistants dans le remboursement des frais de BTS pour la session 2009, mise en place d'un nouveau logiciel de paiement des frais et indemnités d'examens qu'on espère sans cafouillage.

Collèges - La situation dans les collèges, durement touchés par les suppressions de postes, est de plus en plus tendue. Les effets catastrophiques de la suppression de la carte scolaire sont maintenant avérés, et reconnus par des nombreuses enquêtes.

Dans le cadre des annonces sur la violence scolaire, on peut redouter une nouvelle attaque de l'éducation prioritaire : dès la rentrée 2010, cent établissements parmi les plus exposés à la violence en France seraient « labellisés » « Collèges et Lycées Ambition, Innovation et Réussite » et avant que ce nouveau classement ne se substitue aux labels actuels et ne soit généralisé. Pour permettre au chef d'établissement de choisir ses enseignants, les postes y seraient profilés ; l'unique objectif pédagogique serait la validation du socle commun. Dans le fil de la création, sous de Robien, des collèges Ambition Réussite (dont l'expérience montre les piètres résultats), les élèves fréquentant les collèges et lycées CLAIR hériteront d'un destin scolaire limité dans ses ambitions dès la classe de 6^e. Cette nouvelle étape dans la dérégulation constitue un changement de nature du collège, qui renonce officiellement à faire de l'école un outil d'égalité sociale.

La énième version du livret de compétences vient de sortir et comporte de nombreuses modifications par rapport à la précédente. Outre le fait que la plupart des items n'ont aucun sens et sont impossibles à valider, ce livret pérennise le socle commun et une conception de l'enseignement par compétence que nous récusons. Le tout est totalement dépourvu de cohérence, non seulement entre le premier et le second degré, mais aussi pour de nombreuses disciplines pour lesquelles le programme n'a plus rien à voir avec les items du socle !

Formation des enseignants - Le succès de la lettre-pétition sur le refus d'être conseiller pédagogique commence visiblement à poser des problèmes et rectorat n'est pas assuré d'avoir des tuteurs en nombre suffisant, ni sur place, ni dans un autre établissement. Lors du CTPA du 26 Mai, le Recteur a communiqué la liste des postes bloqués pour l'affectation des stagiaires. Une partie de ces postes a été prélevée sur ceux offerts au mouvement bien qu'ayant été dans un premier temps affichés comme vacants sur SIAM. Tous les postes réservés ne sont pas des supports définitifs (chaires) mais peuvent être aussi des BMP (Blocs de Moyens Provisoires) offerts habituellement aux TZR lors de la phase d'ajustement de Juillet. Il manque à l'heure actuelle plus de 100 supports qui seront prélevés par le rectorat sur les postes vacants après mouvement et les postes ou BMP libérés tardivement. Malgré les dénégations du rectorat, que ces ponctions risquent d'altérer la fluidité de ces 2 opérations d'affectation. Un premier examen de cette liste, montre que plus de 40 % des stagiaires seront affectés en Seine-Saint-Denis (93) ; certains collèges accueillent quatre, voire cinq stagiaires !

Orientation - LE MEN prépare une réforme de l'orientation scolaire qui reconfigure totalement le métier de conseiller d'orientation-psychologue et va se traduire par une dégradation considérable des services rendus aux élèves et aux équipes éducatives.

Le projet de texte prévoit de confier aux seuls enseignants la charge d'informer et de conseiller tous leurs élèves, l'intervention des conseillers d'orientation-psychologues étant limitée aux adolescents handicapés, décrocheurs ou nouvellement arrivés en France. Ceux-ci devraient alors se consacrer au nouveau Service Dématérialisé de réponses en ligne, créé par la loi sur l'orientation et la formation tout au long de la vie, et destiné à tous les publics, y compris adultes, service dans lequel seront dilués les CIO. Cette même loi prévoit la mise à mal du réseau des CIO et des missions des CO-Psy et la dilution du service public destiné prioritairement aux élèves et aux étudiants dans un agglomérat d'organismes privés ou associatifs labellisés pour répondre à tout public. Par ailleurs, plusieurs conseils généraux ont fait connaître leurs décisions de ne plus subvenir aux dépenses des CIO départementaux dès le 1er Janvier 2011. Dans l'académie de Créteil, c'est au moins neuf CIO qui sont ainsi menacés de fermeture. Quant aux CIO d'État, les baisses drastiques

de crédits annoncés (entre 30% et 60%) vont les mettre dans l'incapacité de fonctionner.

Le calendrier des procédures imposé par le Rectorat de Créteil dans AFFELNET fait l'unanimité contre lui : équipes éducatives, CPE, Co-Psy, chefs d'établissements, parents, tous les acteurs dénoncent ce qui est avant tout de la gestion des flux d'élèves. Nous exigeons le retour à un calendrier et des procédures d'affectation identiques pour la seconde pro et pour la seconde GT, préservant de véritables possibilités de progression et de choix pour tous les élèves ainsi que le maintien d'un deuxième tour d'affectation fin juin.

Emploi - La situation de l'emploi à Créteil sera, à la rentrée prochaine, largement sous l'influence de l'arrivée d'un grand nombre de stagiaires, affectés sur des temps pleins. Dès la fin du mois d'avril, le secrétaire-général du Rectorat annonçait une diminution du nombre de contractuels, puisqu'il « y aura plus d'enseignants donc plus de titulaires remplaçants » (AEF 27 avril 2010)... tout en précisant qu'il fallait essayer « de conserver le vivier existant ». En réalité, les besoins sont tels que le Rectorat sera obligé de faire appel aux non-titulaires, et nous allons revenir à la situation d'après 2002 : en début d'année, affectation prioritaire des TZR et chômage pour les contractuels ; puis, à mesure que les besoins de remplacement se font jour, recrutement de vacataire, ou de contractuels sur des durées et des quotités restreintes. Quant aux TZR et aux néo-titulaires, leurs conditions d'affectation seront plus difficiles encore. Les annonces sur le budget 2011 laissent augurer de nouvelles saignées, que n'épongera pas cette fois la suppression de l'année de stage.

Depuis sa constitution, la Commission Consultative Paritaire des Assistants d'éducation n'a pas permis d'avancées significatives. Le SNES Créteil a été à l'initiative du boycott de la CCP du 21/5. Lors du CTPA du 26 mai, le Recteur... Ne convient-il pas d'envisager, à moyen terme, une action spécifique (grève vie scolaire) pour obliger le Recteur à entendre nos revendications concernant les congés pour examen et pour maladie, la durée du travail, les missions... ?

D'une manière plus générale, depuis janvier 2009, on assiste à une réorganisation d'un certain nombre de secteurs que le nouveau DRH prend sous sa coupe en arguant de la fongibilité des budgets. Elle se traduit par une opacification de la répartition des moyens et leur attribution pour les allègements et aménagements de service et les congés de formation. Le DRH profite de l'occasion pour renforcer le traitement individuel au mérite en s'affranchissant des règles collectives. Si nous voyons assez clairement la traduction académique des directives ministérielles, la concentration dans le seul service RH ne facilite pas nos interventions syndicales. Le Rectorat aimerait ainsi nous pousser à limiter nos interventions à des dossiers de collègues là où des règles collectives doivent garantir un traitement globalement équitable pour des situations similaires.

Avec la réforme du lycée, la logique à l'œuvre depuis un moment semble s'accélérer : émiettement des décisions, rôle croissant des chefs d'établissement dans l'utilisation des moyens qui leur sont donnés. Même si le discours de Sarkozy tourne en partie à vide, il n'a cessé de vouloir déléguer aux chefs d'établissement le recrutement des enseignants.

Cet éclatement s'observe sur tous les sujets. Nous avons pu mesurer, ces dernières semaines, combien le Rectorat se lave les mains des conditions de travail des assistants d'éducation. Cela doit imposer au SNES un gros travail d'enquête, qui implique davantage les sections d'établissement. Pour les S2 et le S3, il faut préparer des enquêtes de rentrée plus concises, faire rapidement des synthèses, les diffuser auprès des S1 pour susciter des compléments d'informations. L'enjeu, c'est de reprendre possession de nos établissements, de nos métiers, contre le conseil pédagogique et le pouvoir renforcé du chef d'établissement. Il faut proposer de nouvelles formes d'actions, fondées sur le refus de dispositions désormais légales et la promotion d'alternatives qui permettent de mobiliser l'ensemble des personnels en gardant la perspective d'une mobilisation large et massive de grève.

- Le **conseil pédagogique** n'est que consultatif et pas décisionnaire. C'est la commission permanente puis le CA qui délibèrent puis votent pour tout ce qui est de l'organisation interne et de la répartition des moyens. On a trop laissé faire les chefs face aux CA depuis des années. Partout, il faut continuer à investir les CA, en s'appuyant sur les collègues et les parents. Le SNES Créteil lancera une campagne dès le mois de juin, afin notamment d'exiger un CA dès juin pour voter le TRMD et l'organisation de l'aide personnalisée. Il appelle les personnels à bloquer le fonctionnement du conseil pédagogique, par exemple en décidant en CA que tous les enseignants, CPE, Co-Psy et surveillants en sont membres.
- Concernant la réforme de la **formation des enseignants**, maintenant qu'une partie des implantations de

postes de stagiaires est connue, le SNES Créteil appelle à continuer de faire signer la lettre-pétition refusant d'être conseiller pédagogique, en particulier dans les établissements concernés. Le SNES Créteil organisera dès le mois d'août l'accueil des stagiaires : permanence mel dès les affectations dans l'académie, accueil physique sur les lieux des premières réunions (25 au 31 août). Le SNES Créteil demande au SNES national que les publications adéquates soient disponibles en nombre dès ce moment. Il mettra en place une permanence hebdomadaire sur les lieux de formation dès la rentrée, avant de réunir les stagiaires à la fin du mois de septembre. Avant la fin de cette année, il envisagera les formations syndicales qu'il conviendra de mettre en place pour les stagiaires afin de les faire connaître dès la rentrée.

- En Lycée :
 - Le SNES Créteil appelle à s'opposer à la mise en place des groupes de compétences en langues vivantes, qui ne sont pas obligatoires dans le Code de L'éducation.
 - D'après le décret, les modalités d'organisation de l'aide personnalisée sont votées en CA ; le SNES et les élu-e-s en CA, en lien avec les parents, doivent peser pour que l'aide personnalisée soit axée sur une entrée disciplinaire en direction des élèves en ayant le plus besoin.
 - Le SNES Créteil condamne les modalités choisies pour la consultation concernant les nouveaux programmes de Seconde. Cette précipitation n'a pas permis aux enseignants de se faire entendre sur le contenu des programmes, il est douteux que les éditeurs aient la capacité d'offrir un choix de qualité dès cette rentrée, et qu'enfin la Région ait les moyens d'en financer l'achat. Le SNES Créteil soutient les équipes qui décident de ne pas choisir de manuel. Il exige du Ministère qu'il mette à disposition des enseignants les documents indispensables à leurs disciplines.
- En collègue : Le SNES doit lancer une campagne de refus de validation du socle, dispositif indéfendable, aberrant sur le fond et infaisable sur la forme, qui va occasionner des heures de travail en plus pour des résultats nuls du point de vue de l'échec scolaire. Le SNES doit également dénoncer les profondes modifications envisagées pour le fonctionnement des collèges sous prétexte de mise en place d'un socle qui dévoile son vrai visage dans le rapport Groperrin : recrutement local, bivalence, alourdissement des services, ghettoïsation, ségrégation sociale pour les élèves... Le SNES doit combattre le socle dès maintenant, organiser une campagne offensive de refus de validation du livret, dénoncer le principe même du socle, proposer aux collègues des modalités de lutte et rappeler les propositions qu'il porte en faveur de la démocratisation des collèges.
- Concernant l'orientation :
 - le SNES Créteil appelle les enseignants à n'accepter la fonction de professeur principal qu'à la condition de ne pas se substituer aux conseillers d'orientation-psychologues.
 - en lycée, il faut refuser que les enseignements d'exploration ne soient un succédané de l'orientation.
 - Il appelle les collègues à participer à la journée nationale d'action des Co-Psy vendredi 4 juin.

Dans la foulée de l'accueil des stagiaires, le SNES Créteil réunira un BA élargi à tous les militants le 31 août à Créteil. Cette rentrée, les militants privilégieront les visites et les campagnes de coup de fil dans la première quinzaine pour faire remonter un maximum d'enquête de rentrée. Dans chaque départements seront organisées des AG de S1 dans la deuxième quinzaine, afin de faire un point exhaustif de la situation de la rentrée.

Le SNES Créteil appelle les sections d'établissement à faire signer la pétition intersyndicale « POUR EN FINIR AVEC LA PRECARITE DANS NOS ETABLISSEMENTS, IL FAUT TITULARISER ! », et à se mobiliser avec les non-titulaires pour la journée d'action fédérale du 16 juin. Il organisera devant le Rectorat une présence régulière dans les deux premières semaines de la rentrée, pour y accueillir et soutenir les collègues titulaires et non-titulaires pas ou mal-nommés. Il appelle les sections d'établissements à les rejoindre pour y porter leurs revendications le mercredi 8 septembre devant le Rectorat.

Il ne s'agit pas de renvoyer au local la résistance. Le SNES doit retrouver un rôle d'impulsion, même quand il n'est plus à la source de l'information (qu'est-ce qu'on apprend aujourd'hui de la DGESCO ?). Il est regrettable que le SNES ait attendu autant pour publier au niveau national une lettre de refus d'être conseiller pédagogique compte-tenu des conditions faites à la rentrée aux stagiaires. Ce retard n'a pas permis le lancement d'une véritable campagne nationale sur le sujet. Il faut désormais que le SNES reprenne la main sur ce terrain, en faisant par exemple des propositions concrètes sur le pré-recrutement, sur l'identité professionnelle et sur la nécessité d'un lieu de formation pour nos métiers : l'IUFM.

Hors des établissements, comment répliquer au pouvoir, qui impose aux personnels et aux élèves des conditions inacceptables à la rentrée ? Il faut absolument sortir du calendrier traditionnel de la « grève au plus près de la rentrée » qui n'arrive qu'à la mi-octobre : trop déconnectée de la rentrée, et si elle permet à nombre de collègues d'exprimer leur ras-le-bol, elle ne permet pas d'améliorer concrètement la situation des établissements. C'est dans la première quinzaine que tout se jouera : que ce que nous dénonçons à propos de l'affectation des stagiaires à temps plein deviendra une réalité, que l'effet de la réforme du lycée sur les emplois du temps et les services en lycée prendra sa pleine mesure, que les contractuels seront au chômage... Comment marquer le coup dès la rentrée ? Le SNES Créteil propose de mobiliser dès maintenant en faveur d'un mouvement de grève qui aurait lieu le 6 septembre, jour de la rentrée officielle des élèves. Cette action doit être couplée avec une manifestation en commun avec les parents d'élèves. Le SNES national fera campagne dès juin en fournissant le matériel adéquat.

Motion adoptée par 22 pour, 0 contre, 1 abstention, 0 refus de vote